

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. POULIOT—REMARQUES FORMULÉES AU COURS
DU DÉBAT DU 16 FÉVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je dois poser une double question de privilège et je tâcherai de le faire de la façon la plus douce possible. Tout d'abord, l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) a dit, hier, au début de ses remarques, ainsi qu'en fait foi la page 2260 du hansard:

Je formulerais d'abord quelques observations touchant le discours que vient de prononcer l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot). J'en suis certain, la Chambre a été surprise, et dans notre groupe nous avons été scandalisés, de constater la note antiouvrière de son discours.

Et le reste. Je dirai à mon honorable ami capitaliste qu'il n'y avait pas de note antiouvrière dans mes remarques, parce que j'ai été favorable aux ouvriers.

Des voix: Règlement!

M. Pouliot: Il est très injuste de formuler une telle insinuation, tout comme il est injuste de grommeler quand je proteste là-contre. En second lieu, ce que je regrette extrêmement, c'est que les paroles de l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre aient été prises au sérieux par un autre monsieur qui a dit dans ses remarques, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 2283:

Rien ne sert de critiquer les syndicats ouvriers, au pied levé, dans un compte rendu de presse, lorsqu'ils ont une délégation ici. Le Gouvernement doit accepter les responsabilités qui lui reviennent.

Jusqu'à-là, cette observation ne s'appliquait pas au député de Témiscouata; et, après la protestation légitime du ministre du Travail (M. Gregg) en son nom et au nom du premier ministre suppléant (M. Howe), l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) s'est exprimé dans ces termes:

Je n'ai pas mentionné le premier ministre suppléant. J'ai parlé de ce qu'avait dit le député de Témiscouata.

Il n'y a pas de corrélation entre la première phrase et la seconde. D'autre part, je dirai à l'honorable député que je n'ai jamais critiqué les syndicats ouvriers et, lorsque j'ai un motif légitime de plainte contre les chefs syndicalistes, je saisis l'occasion de la formuler. L'honorable député, qui est tout aussi brillant qu'un météore, devrait se rendre compte que c'est très dangereux parfois parce qu'on peut disparaître comme une soucoupe volante.

Des voix: Règlement!

M. Winch: L'honorable député devrait lire tout son discours dans le hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre! D'honorables députés soulèvent parfois des questions de privilège que *Beauchesne* qualifie, dans sa troisième édition, de "prétendues questions de privilège". Je ne désire pas adresser mes observations au député de Témiscouata en particulier, car je pense que le Règlement à ce sujet est violé par les membres des deux côtés de la Chambre. Chaque fois qu'un député estime que ses observations ont été mal interprétées au point qu'il lui soit nécessaire de rétablir les faits par de longues explications, et cela tout particulièrement lorsque le débat en cours traite du même sujet sur lequel il s'est précédemment prononcé, que des amendements sont proposés à l'égard de la motion principale et qu'il peut, par conséquent, avoir une autre occasion de prononcer un autre discours, je crois qu'il pourrait peut-être attendre cette occasion de traiter de la question à fond. Lorsqu'un député explique un point d'un discours qui a été mal interprété, il est toujours difficile pour l'Orateur d'établir où la question de privilège commence et où elle finit. Même s'il s'agit d'une prétendue question de privilège, un député n'est pas supposé ajouter quoi que ce soit à ce qu'il croit être nécessaire pour effectuer sa rectification.

Je demanderai donc aux honorables députés de ne pas abuser du Règlement en prenant la parole au sujet de ce que je considère comme de prétendues questions de privilège.

M. Pouliot: Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je dirai que ce n'est pas de ma faute si le discours de l'honorable représentant de Vancouver-Est était tortueux et plein de détours.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

PRÉPARATIONS CONTENANT DES VITAMINES—
INTERPELLATION RELATIVE À LA FORCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Quelle assurance avons-nous que les préparations de vitamines en vente sur le marché sont bien de la force indiquée sur l'étiquette?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le député a bien voulu me donner avis de cette question. Je ne suis pas en mesure d'y répondre maintenant. Peut-être pourrais-je répondre demain?